

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 24 Germinal.

(Tre vulgaire)

Lundi 13 Avril 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 liv. pour six mois, et de 17 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-PONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Germinal, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption.

I T A L I E.

De Turin, le 25 mars.

Quoiqu'on parle ici beaucoup de paix, les préparatifs pour la prochaine campagne ne se ralentissent en aucune manière; mais ce qui inquiète le cœur, c'est qu'on apprend que l'Autriche ne pourra pas envoyer en Italie le même nombre de troupes qu'on avoit ci-devant annoncé.

La cour a fait publier hier la lettre suivante de l'amiral Hottam, datée en mer le 16 mars, à bord du vaisseau la Britannia, & adressée au ministre britannique résidant ici.

« J'ai l'honneur d'informer V. E. que, le 13, les deux escadres se trouverent en vue l'une de l'autre: aussitôt je donnai la chasse à l'ennemi. Un de ses vaisseaux ayant perdu ses mâts de hune par un coup de vent, fut obligé de se faire remorquer par un autre. Nous remarquâmes le lendemain que ces deux vaisseaux s'étoient tellement écartés sous le vent de la ligne ennemie, qu'il nous seroit possible d'empêcher leur ralliement à l'escadre. Nous fîmes force de voiles pour les joindre, afin de mettre l'ennemi dans l'alternative de les abandonner ou de livrer bataille. Nous réussîmes dans ce dessein, & nous enlevâmes les deux vaisseaux après deux combats opiniâtres: ce sont le *Ca ira* & le *Censeur*.

» Nos vaisseaux de l'avant-garde ayant été endommagés dans ce combat, & par le gros tems, il ne nous a pas été possible de poursuivre l'ennemi, qui ne paroît plus en mesure d'exécuter le projet quelconque qu'il avoit en vue.

De Gènes, le 26 mars.

L'escadre anglaise étant entrée dans le golfe de la Spez-

zia, le gouverneur de cette place fit connoître à l'amiral Hottam la loi qui porte que les vaisseaux de guerre ne peuvent entrer ni diminuer au nombre de plus de cinq dans les ports de la république. L'amiral a répondu que la nécessité, la première de toutes les loix, l'avoit forcé d'entrer dans cette rade; mais qu'il emploieroit tous les moyens qui sont en son pouvoir pour en sortir le plutôt possible. Cette escadre est composée de 12 vaisseaux de ligne, non compris les 2 français qui ont été pris, & de 10 fregates, corvettes ou cutters. L'amiral demanda aussi qu'il lui fut permis de débarquer 300 blessés français; le gouverneur instruisit le sénat de cette demande que le sénat accorda, à condition que les Français seroient libres, dès l'instant qu'ils toucheroient le sol de la république. L'amiral y consentit après avoir reçu la parole d'honneur des blessés, qu'après leur guérison, ils ne seroient plus contre l'Angleterre. A la demande de l'envoyé de France, il est parti ce matin, deux bâtimens destinés à recevoir ces blessés, avec un nombre convenable de chirurgiens & d'infirmiers, qui doivent les accompagner au Lazaret, où ils vont être conduits.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 26 mars.

Dix bataillons qui étoient dans l'Autriche antérieure, & qui devoient faire 12 mille hommes, ont reçu l'ordre de se rendre dans le Milanais. Ils seront remplacés dans l'Autriche antérieure par des troupes envoyées d'ici & des environs; car nous ne garderons que ce qui est absolument indispensable pour pouvoir dire que nous avons encore des garnisons.

Déjà le troisième bataillon du régiment de Preiss est parti par Lerbach; & c'est au son d'une musique guerrière qu'il s'est mis en marche.

On dit que les 12 mille hommes de renfort porteront à 42 mille notre armée d'Italie, & que les états de la Lombardie autrichienne ont promis d'entretenir à leurs

frais l'augmentation, dès qu'elle sera entrée sur le territoire lombard.

Notre état militaire du moment élève à 352,000 hommes notre force armée : nous avons aux ordres du comte Clerfayt & du duc de Saxe-Teschen, 180 mille hommes ; nous en comptons 42,000 pour l'armée d'Italie ; il y en a 50,000 au cordon polonais ; enfin il s'en trouve 90,000 à la frontière de l'Est & dans les garnisons de l'intérieur.

Le général comte Odonell, commissaire-général des subsistances à l'armée du comte de Clerfayt, est ici. Dès qu'il y fut arrivé, on y appella le comte Laschanky, premier contrôleur d'état, qui étoit absent, & il s'est tenu plusieurs conférences relatives à l'armée du Bas-Rhin & de Westphalie.

L'ouverture de la campagne s'approche de plus en plus & auroit peut-être déjà eu lieu si le temps ne s'y fût opposé. Tous les préparatifs sont faits, ou peu s'en faut, & celles de nos troupes qui ont eu quelque repos brûlent d'envie de se signaler de nouveau.

Cependant il y a beaucoup de gens qui paraissent croire à une paix beaucoup plus prochaine que les grandes apparences ne l'annoncent : ils regardent comme un achèvement à la pacification générale le traité de neutralité du grand duc de Toscane, la facilité qu'il a trouvée à le conclure, & la bonne occasion que le comte Carletti a eue de faire & de recevoir de salutaires insinuations relativement au plan plus étendu, plus durable & plus digne, dont les conférences diplomatiques de Bâle se sont déjà occupées. Le citoyen industrieux & commerçant fait des vœux pour cet objet, dont l'humanité a besoin ; le gouvernement n'en fait pas moins ; mais si, pour y atteindre plus sûrement & l'asseoir sur des bases plus solides, il faut encore des sacrifices & des efforts, on verra que le monarque & les sujets sont d'accord & très-résolus de les faire.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 30 mars.

L'aile droite de l'armée impériale doit entrer dans la position que les prussiens occupent, & qu'ils quittent pour se rendre dans les contrées voisines du Bas-Rhin. Saxe-Teschen, commandant en chef des troupes de l'Empire, leur a donné l'ordre de se tenir prêts à marcher pour prendre une position entre l'armée de Clairfayt & celle d'Alvinzi. Aussi-tôt que l'assemblée des états du cercle de Suabe a été informée de cette disposition, elle a envoyé ordre au général Stein, commandant des troupes du cercle, de ne point quitter sa position.

La paix est certaine entre les prussiens & les français : on dit déjà les hostilités suspendues. Les troupes françaises qui étoient portées sur Wesel pour cerner cette place & en former le siège dès que la saison pourroit le permettre, sont revenues à Emmerick, se rendant à Nimègue ; elles seront suivies d'autres divisions qui quittent également le pays de Cleves, pour être employées soit au siège de Luxembourg, soit à celui de Mayence.

On écrit de Hanovre, que le duc d'York ayant quitté le commandement de l'armée alliée, les gens de son A. R. ont cessé d'être sur le pied de guerre.

Une ordonnance du 12 de ce mois, fondée sur l'augmentation du prix des fourrages, a augmenté la taxe des chevaux employés par les postes extraordinaires,

les courriers & les estafettes : chaque cheval de poste extraordinaire se paiera à raison de dix bons gros, & chaque cheval de courrier & d'estafette, à raison de quatorze. Une autre ordonnance du 7, rend à la liberté l'exportation & le transit des grains & fourrages destinés pour les provinces prussiennes en Westphalie.

On pourroit mentionner encore deux autres ordonnances, dont l'une à la date du 24, & l'autre à celle du 28 février. Par la première, il est défendu aux sujets de cet électorat de se rendre en Hollande cette année, pour y travailler comme ils étoient ci-devant dans l'usage de le faire ; par la seconde, il est enjoint à toutes les juridictions de renvoyer à l'armée tous les valets & domestiques qui se sont permis de revenir en ce pays, en abandonnant les équipages de leurs maîtres tombés au pouvoir des français.

Un supplément à cette ordonnance-ci prescrit de renvoyer également à l'armée tout ce qui se trouvera de soldats convalescens qui, dans les changemens de place que les hôpitaux ont subis, sont rentrés dans leurs foyers au lieu de s'en retourner à leurs régimens.

De Mayence, le 27 mars.

Aujourd'hui on a remis aux avant-postes français, 22 étages français, arrivés de Magdebourg sous escorte prussienne.

Depuis quelques jours les Français se montrent en plus grand nombre autour de cette place : ils ont repris leurs travaux avec beaucoup d'activité. Les Allemands poursuivent aussi leurs ouvrages sans que de part & d'autre, on cherche à troubler les travailleurs. Au rapport des déserteurs, les Français s'attendent à être attaqués chaque nuit.

On assure que les troupes de Trèves vont passer à la solde de l'empereur, à l'exception de deux compagnies.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 13 mars.

Il y a quelque tems que le comte Stanhope présente à la chambre des pairs une pétition qui lui avoit été adressée par des prisonniers français, renfermés dans le château de Porchester, lesquels se plaignoient d'être détenus contre la bonne-foi des nations, attendu que sir Charles Grey, chargé de traiter de l'échange des prisonniers, avoit promis formellement qu'ils seroient renvoyés en France. Ces prisonniers ajoutoient que plusieurs d'entre eux étoient morts de faim & de froid. La pétition n'étant pas revêtue des formes prescrites par les règles de la chambre, fut rejetée à la pluralité de 12 contre 5.

Il vient de se rendre un jugement qui a fait beaucoup de bruit, parce qu'il intéresse la grande question de la liberté de la presse. Le lord Abington a publié un écrit très-injurieux contre un particulier, nommé Sermon. Celui-ci s'est pourvu en action de libelle diffamatoire devant le tribunal du banc du roi ; les jurés ont déclaré le lord Abington coupable ; en conséquence, la cour l'a condamné à trois mois de prison, à une amende de cent livres sterling, & à donner caution pour sa bonne conduite à l'avenir. Ce lord, dans sa défense, avoit laissé échapper des expressions très-peu mesurées contre le célèbre avocat Erskine, défenseur du plaignant ; il en fit des excuses à cet avocat, qui en parut très-satisfait.

Le nouveau bill qu'a proposé M. Pitt pour obliger les propriétaires de navires à fournir un certain nombre d'hommes pour la marine royale, suivant la capacité des bâtimens, a excité de vives réclamations, qui ont déterminé à faire quelques modifications au bill. Il est certain que cette espèce de taxe est beaucoup moins onéreuse à la navigation commerciale que la mesure tyrannique de la presse, qu'elle tend à remplacer.

S U I S S E.

Extrait d'une lettre de Berne, du 4 avril.

Hier, s'est fait ici la nomination de 94 nouveaux magistrats ou notables. Dans l'espace de huit heures tout a été fini. Ces élections nombreuses se sont passées sans trouble; tout le monde est content, la joie publique regne par-tout. On s'embrasse, on chante & on danse. Mais cette fête n'aura son véritable éclat que le lundi de Pâques; ce jour, les paysans viennent des montagnes sanctionner la promotion par des jeux & des repas. Un petit brin de la sagesse que je vois regner parmi les Suisses qui sont républicains d'ancienne date, ne ferait pas de tort à vos compatriotes. Cette grande promotion ne se fait que tous les dix ans, mais le sénat & le conseil de Berne doivent être confirmés tous les ans par seize tribuns, nommés par le peuple. Cependant, d'après une ancienne superstition, on les tire au sort. L'opinion populaire accréditée, est que de cette manière le choix ne vient que d'en haut. L'avoyer pour l'année prochaine, est son excellence M. Steigner.

F R A N C E.

De Paris, le 24 germinal.

On mande de Rennes, sous la date du 11 germinal, que les chouans se rendent depuis deux jours, avec leurs chefs, à la réunion convenue. On leur a cédé le ci-devant château de la Préalaye, pour s'y établir pendant la conférence. Quoique placés à trois quarts de lieue de notre commune, il ne leur est pas permis d'y venir, même individuellement, à moins qu'ils n'aient un billet de passe du général qui commande la division. Les troupes républicaines ont besoin de remplir les mêmes formalités pour sortir de nos barrières.

Les chouans ont un petit camp qui défend l'approche de leur quartier; ils y sont en cocardes blanches & avec tous les signes indicatifs de la cause qu'ils ont embrassée. On remarque parmi les chefs quelques décorations de l'ancien régime, comme croix de Saint-Louis & autres. Nous campons aussi en avant de nos remparts, afin d'entretenir la plus grande surveillance. On espère beaucoup de ce rapprochement, qui peut conduire à des résultats heureux, sur-tout d'après la confiance qu'ont inspirée les représentans du peuple & les généraux chargés des négociations.

La municipalité d'Orléans vient de faire imprimer le procès-verbal des événemens qui ont eu lieu dans cette ville, au passage des trois députés, Collot, Billaud & Barrère; ils rectifient des erreurs qui s'étoient glissées dans le premier rapport sur ces mêmes événemens, & prouvent que la municipalité s'est conduite avec autant de fermeté que de prudence dans cette occasion, ainsi que les autorités constituées & la garde nationale.

Il vient de paraître un écrit intitulé: *Un mot pour deux individus auxquels personne ne pense, et auxquels il faut penser une fois.* L'auteur, en gémissant sur la fatalité du sort des deux enfans de Capet qui obligent de les séquestrer de la société, demande qu'on leur procure les douceurs que leur captivité perpétuelle peut comporter. Cet écrit est signé des lettres initiales G. P., de la section de la République.

Les gazettes anglaises que nous avons citées dans notre feuille d'hier, annoncent qu'en vertu du traité conclu entre la France & la Prusse, la première de ces puissances garantit à l'autre la conquête de l'électorat de Hanovre: elles ajoutent que l'empereur demande à faire aussi sa paix particulière, aux conditions que la France lui garantira la Bavière.

Il résulte de toutes ces combinaisons politiques, que le système du corps germanique touche à sa dissolution, puisqu'il y auroit d'abord deux électors de détruits, & qu'il paroit que les cercles qui avoisinent le Rhin, songent très-sérieusement à renoncer à la dépendance de l'empire, puisque le roi de Prusse a obtenu qu'ils ne seroient plus traités en ennemis de la France, jusqu'à ce que leur sort fût changé.

Le gazetier, qui rend compte de ces détails, observe avec raison que si la France réussit ainsi à élever à l'Angleterre tous ses alliés, il est absurde d'élever des doutes sur la possibilité de traiter sûrement de la paix avec une nation dont l'influence est si grande sur tant de puissances de l'Europe.

S'il faut en croire un bruit fort accrédité, rien n'est plus avéré que la part que le ministère britannique a prise au projet d'insurrection du 12 de ce mois. Voici ce bruit que nous rapportons, mais sans garantir la vérité des faits:

Le cabinet de Madrid paroissoit très-disposé à mettre un terme aux hostilités avec la France, lorsque, le 1^{er} de ce mois, le négociateur français, qui est en Espagne, s'aperçut d'un refroidissement subit de la part du duc de la Alcudia; en profond observateur, il crut devoir remonter à la cause de ce changement, & on assure qu'il l'a trouvée dans un avis donné par le ministre d'Angleterre, en Espagne, au cabinet espagnol, qu'il lui importoit de suspendre les négociations intamées avec la France, attendu que dans les premiers jours de ce mois, il devoit y avoir, à Paris, un mouvement combiné, dont l'effet seroit de renverser le gouvernement actuel français.

Un bruit de cette espèce n'est pas à coup sûr un bruit inventé, il jette un grand jour sur cette journée du 12 germinal, manipulée par les terroristes, & qui, si elle eut réussi, nous auroit replongés dans toutes les horreurs de l'anarchie, & dans les convulsions d'une nouvelle tyrannie, qui auroit détruit infailliblement la liberté française.

C'est un avertissement au moins pour la nation de surveiller soigneusement les perfides ennemis qu'elle recelle dans son sein, & qui ont des liaisons si dangereuses avec nos ennemis du dehors.

De l'Opinion.

On parle beaucoup de l'opinion publique, & jusqu'ici ceux qui en ont parlé ne nous ont guères appris ce que c'est & où elle est.

L'opinion publique est l'opinion de la majorité du public ; mais pour qu'il y ait une telle opinion, il faut qu'il y ait un public, que ce public ait une opinion générale, & qu'on puisse recueillir les voix.

Quinze mois de tyrannie ont confondu toutes les idées, perverti tous les sentimens, effacé tous les principes. Le citoyen, craignant de trouver un délateur dans son parent, son voisin, son domestique, n'osant parler, se déshabituait même de penser. *A peine j'ose me taire*, me disoit alors un homme d'esprit. Les pensées s'isolaient donc comme les individus ; & de cette longue oppression de toutes les facultés humaines, il n'est resté presque aucune opinion commune, même sur les objets les plus importans pour tous les hommes ; il en est résulté en même-tems une vacillation malheureuse dans les mesures publiques, qui a prolongé les troubles & ralenti la marche de cet esprit de justice & de raison qui a dirigé la convention depuis le 9 thermidor.

Toute bonne législation ne peut être que le produit des lumières répandues dans la masse de la nation ; mais ces lumières pour exercer leur salutaire influence, ont besoin d'être recueillies dans un foyer commun. Les écrits publics, semblables aux verres du miroir d'Archimède, peuvent servir seuls à réunir les rayons de la lumière intellectuelle, & à les diriger vers un point ; mais la liberté de la presse a été vacillante elle-même & timide dans ses progrès. Elle ne nous fera avancer d'un pas ferme & rapide vers les vérités utiles que lorsqu'on en aura clairement établi les principes ; ce qu'on n'a pas fait & ce qu'on semble craindre de faire.

Les politiques à vues courtes qui nous annoncroient des plans pour diriger l'opinion publique, seroient de pauvres législateurs. Apprenez-nous quelques vérités nouvelles, réfutez les erreurs, faites de bonnes loix & de sages institutions, & l'opinion publique s'éclairera de soi-même, & vous serez assez habiles, non pour la diriger, mais pour vous laisser diriger par elle.

Il y a bien des publics dans le public, disoit Duclos ; & cela est vrai dans tous les tems. Il y a donc autant d'opinions que de publics. L'opinion publique sur les travaux des sciences ne se prononce pas par les mêmes hommes que l'opinion sur les ouvrages de théâtre. L'opinion sur les matières de gouvernement n'est pas la même dans les chambres particulières & dans les places publiques. Sur chaque objet, il y a une multitude qui croit décider en dernier ressort, & qui fait toujours par répéter sans s'en douter, l'opinion d'un petit nombre d'hommes éclairés, seuls juges compétens de l'objet en question ; mais encore une fois, pour obtenir ce jugement, il faut qu'il soit préparé par une libre discussion, mûri par la contradiction même, & recueilli dans le calme des passions & des intérêts.

De tous les échos de l'opinion publique, les plus distincts comme les plus fideles sont les théâtres ; mais ils ne font que répéter l'opinion d'une classe particulière de citoyens. Cette classe est à la vérité nombreuse, & composée d'individus qui, en général, ont quelques lumières & l'esprit assez exercé. On a pu remarquer depuis la révolution, que cette classe s'est toujours montrée amie de l'ordre, des loix & de la morale. On se rappelle le succès de *l'Ami des Loix*, & la scandaleuse persécution suscitée contre cette piece par les anarchistes & les tyrans. Les hommes assemblés aiment la morale parce qu'elle est l'in-

térêt constant de tous les hommes, lorsqu'ils ne sont pas égarés par la passion : *Voyez à nos spectacles*, dit Gresset,

Lorsqu'on peint quelque trait de candeur, de bonté,
Où brille en tout son jour la tendre humanité,
Tous les cœurs sont remplis d'une volupté pure,
Et c'est là qu'on entend le cri de la nature.

Je n'ajouterais ici qu'un petit fait, sans y joindre aucune réflexion. J'étois hier au théâtre de la rue Faydeau, où jouoit *le Conciliateur*. Un personnage y dit au troisième acte : *Lorsqu'on peut choisir de la guerre ou la paix, la paix est le plus sage*.

Ce trait inattendu, & qui, en soi, n'a rien de saillant, a été relevé avec enthousiasme & applaudi à plusieurs reprises. Ciceron dit quelque part, qu'il n'y a rien de si populaire que la paix.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de BOISSY-D'ANGLAS.

Séance du 23 germinal.

La commission des administrations civiles, de police & des tribunaux, écrit que le nombre des détenus à Paris est de 2351.

Des députés de Rouen viennent demander des subsistances dont cette commune a le plus pressant besoin. — Renvoyé au comité de salut public.

Les autorités constituées d'une autre commune dénoncent le représentant du peuple Javogue, pour avoir tenu une conduite atroce dans leurs murs pendant la mission dont il a été chargé.

Lacombe, du Tarn, a donné connoissance d'une affaire qui s'est passée devant Mayence, le 17 : les ennemis nous ont attaqué en force ; on s'est battu avec acharnement pendant quatre heures ; le canon a tiré à mitraille & le feu de la mousqueterie a duré cinq heures, l'ennemi a été repoussé avec une grande perte ; il a fait sa retraite sous le feu des ouvrages avancés de la ville : nos soldats ont repris leurs travaux.

Une autre lettre de Férau rend compte des sentimens d'amour & de respect pour la convention qui animent l'armée, & que les derniers événemens n'ont fait qu'augmenter.

Pons de Verdun a fait décréter 1°. qu'une femme ne pourroit jamais être mise en jugement, même des délits emportant peine de mort, que préalablement il n'ait été constaté qu'elle n'est point enceinte. 2°. Que tous les saris accordés pour cause de grossesse sont définitifs.

Pour motiver ce décret qui a excité les plus vifs applaudissemens, le rapporteur a peint l'état horrible où se trouve une mère, à l'instant où elle enfante, avec la déchirante idée qu'elle va être arrachée au fruit de sa tendresse pour être livrée au bourreau ; cette barbarie qui répugne autant à la justice qu'à l'humanité, frappe également sur l'enfant & sur la mère, & ne leur coûte que trop souvent la vie à tous les deux.

Un membre demandoit que la peine de mort fût abolie pour les femmes.

La proposition a été renvoyée aux comités.